

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉTUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS



MANUEL DE FORMATION TECHNIQUE

TUTEUR DE STAGE INITIATEUR

COMMISSION **TECHNIQUE NATIONALE**

FFESSM



ARCHITECTURE GÉNÉRALE DE LA FORMATION

CONNAISSANCE THÉORIQUES

TUTORER LES STAGIAIRES INITIATEURS EN SITUATION

ANIMER UN ATELIER PÉDAGOGIQUE







PRÉROGATIVES

ACCÈS À LA FORMATION

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE



— PRÉROGATIVES

La qualification « **Tuteur de Stage Initiateur** » (TSI) donne à un MF1, ou MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1, ou DEJEPS (E3) licencié à la FFESSM la prérogative de prendre en charge et de valider les séances réalisées par un stagiaire préparant le diplôme d'Initiateur dans le cadre de son stage en situation. Elle relève de la formation de cadres.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Pour accéder à la formation, le candidat doit :

- Être MF1 de la FFESSM, ou MF1 associé de la FFESSM, ou BEES1, ou DEJEPS (E3) depuis au moins 12 mois
- Être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

RÈGLES D'ORGANISATION ET DE DÉLIVRANCE

La qualification TSI est délivrée par les Commissions Techniques Régionales. Ces dernières peuvent déléguer l'organisation de cette formation à leurs Commissions Techniques Départementales. Dans ce cas, elle doit être déclarée à la CTR au moins 1 mois avant son début.

Elle comprend les compétences générales suivantes : « connaissances théoriques », « tutorer les stagiaires initiateurs en situation » et « animer un atelier pédagogique ».

L'intégralité de la formation doit être réalisée en présentiel. L'utilisation de la visio-conférence n'est pas autorisée.

Son acquisition est réalisée en deux temps et dans l'ordre suivant :

Premier temps : participation à un stage « Tuteur de Stage Initiateur »

Ce stage doit permettre l'obtention des compétences « connaissances théoriques » et « tutorer les stagiaires initiateurs en situation ». À l'issue de celui-ci, le directeur de stage délivre au stagiaire TSI une attestation de participation.

Le directeur de stage est un MF2, ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS, licencié à la FFESSM.

Les MF1, MF1 associé de la FFESSM, BEES1 ou DEJEPS (E3) ayant participé dans son intégralité à un stage initial national MF2 obtiennent ces deux compétences par équivalence.

Deuxième temps : obtention de la compétence « animer un atelier pédagogique »

Le futur TSI doit animer un atelier pédagogique pendant un stage initial initiateur, puis pendant une séance piscine ou en milieu naturel, sous la direction d'un formateur MF2, ou MF2 associé de la FFESSM, ou FFM, ou BEES2, ou DESJEPS, licencié à la FFESSM qui lui délivrera une attestation de participation.

Le délai maximal pour l'obtention des trois compétences est de 9 mois à compter de la date de validation de la première compétence.

Les stagiaires qui ont validé les trois compétences de la qualification « TSI » adressent au Président de leur CTR les attestations délivrées. La CTR procède à l'enregistrement en ligne des Tuteurs de Stage Initiateur et le siège national de la FFESSM fait parvenir la carte de TSI au candidat.

Les duplicata des cartes TSI sont délivrés par le siège national de la FFESSM.









— CONNAISSANCES THÉORIQUES

1 — Connaissances	2 — Commentaires
Cursus de formation à l'initia- teur.	Présentation du contenu de formation initiateur du MFT : • Prérogatives • Différentes phases • Organisation et déroulement.
Règlementation relative à l'activité et textes de référence.	Code du Sport, Manuel de Formation Technique, responsabilités, assurance, Connaître les notions indispensables à transmettre à de futurs initiateurs.
Notions de pédagogie.	 Rappel des notions enseignées pendant le stage initial MF1: Compétences, savoir-être, savoir-faire Objectifs de formation: final, intermédiaire, de séance et opérationnel Acquis et prérequis Niveau initial (d'entrée), niveau final (de sortie) Progression, plan et structuration d'un cours ou d'une séance Initiation, perfectionnement, répétition Éducatifs, démonstrations, exemples, analogies Critères de réussite, d'évaluation et remédiation Programmes et cursus de formation. Le responsable du stage devra s'assurer que ces notions sont bien maîtrisées par les stagiaires TSI et qu'ils pourront les exploiter pour tutorer en situation leurs futurs stagiaires initiateurs.









TUTORER LES STAGIAIRES INITIATEURS EN SITUATION

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Effectuer un bilan des compé- tences des stagiaires initiateurs	Au début du stage en situation, évaluer : • La capacité des stagiaires initiateurs à effectuer eux-mêmes les gestes techniques qu'ils devront enseigner aux plongeurs • Leur condition physique et technique de palmage dans le but de les préparer à l'épreuve du mannequin
Organiser le stage en situation	Sur la base de l'évaluation de début de stage et des attendus de la formation initiateur, organiser les différents types de séances jugés nécessaires : • Renforcement technique personnel • Renforcement des connaissances théoriques • Pédagogies pratique et organisationnelle • Organisation et sécurité • Préparation à l'épreuve du mannequin.
Faire préparer une séance pra- tique ou théorique	 Faire définir le ou les objectifs de formation d'une séance Faire prévoir un déroulement de séance: chronologie de réalisation des apprentissages compatibles avec les exigences pédagogiques et celles liées au contexte dans lequel elle sera réalisée Faire choisir et/ou proposer des éducatifs, des techniques de formation (jeux de rôle, etc.), des supports pédagogiques en faisant appel au vécu du stagiaire lorsque c'est possible Faire identifier les difficultés probables d'apprentissage, faire définir des conseils de remédiation, des aides à la formation Faire définir des critères d'évaluation, de réalisation et/ou de réussite (indicateurs observables témoignant de la réalisation des apprentissages enseignés au niveau de maîtrise attendu), en fonction de la nature de la séance.
Faire organiser et sécuriser une séance pratique	 Faire organiser une séance pratique en tenant compte des éléments matériels, humains et des contraintes propres au site de plongée (nombre d'élèves et d'encadrants, matériel à disposition, lignes d'eau, etc.) Faire identifier les risques relatifs: au site dans lequel se déroule la plongée aux types d'apprentissages réalisés Faire définir les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques.
Mettre en situation, évaluer et réguler la formation d'un sta- giaire pédagogique	 Faire préparer des séances aux stagiaires initiateurs Accompagner des stagiaires initiateurs qui encadrent des élèves plongeurs Intervenir sans délai si la sécurité est mise en jeu À l'issue des séances, analyser celles-ci avec les stagiaires initiateurs et leur proposer le cas échéant des axes d'amélioration.









ANIMER UN ATELIER PÉDAGOGIQUE

1 — Objectifs	2 — Commentaires
Animer un atelier de pédagogie générale ou organisationnelle pendant un stage initial initia- teur	 Le stagiaire TSI préparera la séance en amont avec un E4. Il animera l'atelier face à de vrais stagiaires initiateurs en compagnie du E4 qui interviendra si nécessaire. À l'issue de l'atelier le E4 évaluera avec lui sa prestation.
Animer un atelier de pédagogie pratique pendant une séance en piscine ou en milieu naturel	 Le stagiaire TSI préparera la séance en amont avec un E4. Il animera l'atelier face à de vrais stagiaires initiateurs en compagnie du E4 qui interviendra si nécessaire. À l'issue de l'atelier le E4 évaluera avec lui sa prestation.







LISTE DES MODIFICATIONS

Mars 2022 :

• Page 3 : obligation de réaliser l'intégralité la formation en présentiel.

Février 2025

• Page 3 : rajout du FFM dans les tuteurs possibles.